



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.

Tél.

03 22 82 39 70

Mél.

ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'accueil du public et
d'accueil téléphonique :
De 8h00 à 12h30
Et de 14h00 à 17h00
du lundi au vendredi

Amiens, le 30 mars 2020

Madame Anne-Isabelle RAMANANTSITOHAINA
Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique
Régionale d'Education Musicale

à

Mesdames, messieurs les professeurs d'éducation
musicale et de chant choral.

S / C des chefs d'établissement

Objet : POINT SUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EN ÉDUCATION MUSICALE

Chers collègues,

Voici maintenant trois semaines, dans l'ensemble du département de l'Oise, et deux semaines partout ailleurs dans l'académie que vous participez, comme chacun, à la lutte contre le COVID 19 en restant confinés et en mettant en œuvre une continuité pédagogique. Les retours de nombre d'entre vous me permettent de constater l'engagement qui est le vôtre, vos réussites en ce domaine et vos difficultés.

Je mesure qu'il n'est pas facile de poursuivre une activité d'enseignement à distance, souvent en gérant ses propres contraintes personnelles, avec les objectifs qui sont les nôtres : faire pratiquer les élèves, développer leurs compétences de perception et de production ainsi que leur esprit critique.

En accord avec Vincent LOUETTE, IAN, je vous livre ci-dessous une petite liste de liens et d'outils susceptibles d'aider les plus en difficulté d'entre vous. Il ne s'agit pas de tout exploiter. Il n'est pas nécessaire d'être trop ambitieux, l'important est de permettre à chaque élève de trouver la juste harmonie entre vie familiale et travail scolaire dans les conditions qui sont les siennes. Nous avons besoin qu'ils gardent confiance dans le système scolaire. Il s'agit d'être présent, de les faire travailler tout en préservant leur sérénité et la vôtre. Pour cela, les choses simples, sont souvent efficaces. L'important me semble-t-il étant que chacun, élève ou professeur, soit engagé dans cette démarche.

L'un des points qui semble poser problème est la question de l'évaluation. Je ne crois pas nécessaire de rajouter aux enfants un stress supplémentaire. Aussi, bien qu'il me paraisse évident qu'aucun d'entre vous n'applique une telle pratique, les zéros pour devoir non rendus sont à proscrire. Les évaluations sommatives, dans l'ensemble, sont pour le moment vivement déconseillées. Il faut se souvenir que certains enfants ne sont pas dans les conditions requises pour ce type de travail scolaire. Ils ne doivent pas s'en voir pénalisés. **Les évaluations formatives sont donc à privilégier avant toute autre. Sur ce point comme en d'autres, je vous tiendrai informés au fur et à mesure, par mail, des décisions académiques qui seront prises.**

N'hésitez pas à questionner et à partager, sur notre liste de diffusion, mais aussi avec Vincent Louette (vincent.louette@ac-amiens.fr) et moi-même

(ai.ramanantsitohaina@ac-amiens.fr), vos idées et ressources. C'est vraiment collectivement que nous pourrions au mieux remplir notre mission.

Je vous livre ci-dessous, quelques rappels, notamment à l'attention de ceux qui éprouvent encore des difficultés à mettre en œuvre cette continuité pédagogique :

Faire usage d'outils sécurisés

- La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance, via le bouquet d'outils numériques sécurisés, notamment l'ENT (Vos espaces numériques de travail dédiés sur l'ENT doivent être actualisés) et sous format papier si les familles ne disposent pas d'un matériel informatique adéquat. Pour ce dernier cas, il convient d'en référer à vos chefs d'établissement.
- La continuité pédagogique peut également s'appuyer sur une plateforme pédagogique gratuite du Cned : "Ma classe à la maison". Ce service offre la possibilité de tenir des classes virtuelles, permettant ainsi de maintenir le lien humain entre l'élève, ses camarades et ses professeurs.
- **Il convient de ne pas utiliser de solutions privées non conformes aux usages professionnels et au RGPD**, notamment concernant les données des enfants (Loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données).

Pour vous aider

- Mise en œuvre de la continuité pédagogique:
<https://www.education.gouv.fr/ma-classe-la-maison-mise-en-oeuvre-de-la-continuite-pedagogique-289680>
- Protocole à destination des professeurs du premier et du second degré:
<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/continuit-pedagogique---protocole-destination-des-professeurs-1er-degr-52029.pdf>

Des supports de travail fiables qui nourrissent votre réflexion pédagogique

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour à l'école. **Les quelques ressources recommandées ci-dessous, loin d'être exhaustives, doivent être appréhendées comme support de votre propre construction didactique et pédagogique qui reste le cœur de votre métier. En ce sens, n'y voyez pas une injonction à l'excellence mais une invitation appuyée à nourrir vos propres pratiques. Pensez surtout à bien remplir vos cahiers de texte, il s'agit là d'une obligation statutaire.**

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Toutes les académies se mobilisent pour apporter des ressources à disposition des professeurs pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique au collège et au lycée. Quelle que soit son académie, elle permet à chaque professeur de profiter des propositions émanant de toutes les autres. Cette page est ainsi complémentaire de celles, spécifiques à chaque académie et dont les adresses figurent également ici, proposent également des ressources utiles.</p>
---	---

3/3

Le site national de la continuité pédagogique en éducation musicale est accessible sur le lien suivant :

<http://musique.ac-creteil.fr/spip.php?article502>

Vous pouvez aussi consulter :

- Edubase
<https://edubase.eduscol.education.fr>
- Eduthèque (notamment les ressources de la Philharmonie)
<https://www.edutheque.fr/accueil.html>
- musique Prim
<https://www.reseau-canope.fr/musique-prim.html>
- La plateforme du CNED « Ma classe à la maison »
<https://college.cned.fr/>
un tutoriel http://www.dane.ac-versailles.fr/IMG/pdf/tutoriel_ma_classe_a_la_maison_cned_eleve.pdf
- Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels
- Des institutions mettent à disposition de nombreuses ressources gratuites (Culturebox <https://www.france.tv/spectacles-et-culture/> Arte concert <https://www.arte.tv/fr/arte-concert/> France Musique <https://www.francemusique.fr> ...)
- <https://apemu.fr/news/251/17/Continuite-pedagogique->

Je rappelle que dans l'ENT, tous les élèves et les collègues disposent du "microphone" qui permet des enregistrements audio. Ces enregistrements peuvent être ensuite soit déposés dans le "casier", soit partagés avec l'enseignant. Également, l'outil mur collaboratif permet aux élèves de s'enregistrer et déposer très facilement des productions.

Soyez assurés, chers collègues, de ma reconnaissance du travail que vous menez en ce moment au service de tous vos élèves. Je vous tiendrai bien sûr informés des informations dont j'aurai connaissance.

Prenez soin de vous, de vos familles, de tous, en restant confinés,



A.I. RAMANANTSITOHAINA